

209C0696
FR0000062671-FS0256-FS0281

19 mai 2009

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>FINUCHEM</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Rectificatif et complément à D&I 209C0604 du 4 mai 2009

1- Dans D&I susvisée, il fallait lire : « [...] le groupe familial Gorgé a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2008, par suite d'une acquisition d'actions FINUCHEM sur le marché, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société FINUCHEM et détenir, à cette date 3 350 465 actions FINUCHEM représentant 6 075 515 droits de vote, soit 52,98% du capital et 66,77% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pélican Venture SAS	3 197 046	50,56	5 897 046	64,81
Jean-Pierre Gorgé	115 219	1,82	140 269	1,54
Raphaël Gorgé	38 200	0,60	38 200	0,42
Total groupe familial	3 350 465	52,99	6 075 515	66,77

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FINUCHEM sur le marché et paiement en actions FINUCHEM d'une dette de Pélican Venture au profit de MM. Jean-Pierre et Raphaël Gorgé. »

2- Par courrier du 18 mai 2009, la société par actions simplifiée Pélican Venture (2) (15 rue des Mathurins, 75009 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 10 septembre 2008, le seuil de 50% du capital de la société FINUCHEM et détenir, à cette date, 3 162 105 actions FINUCHEM représentant 5 862 105 droits de vote, soit 50,00% du capital et 64,42% des droits de vote de cette société (1).

Le groupe familial Gorgé détenait, à cette date, 3 247 517 actions FINUCHEM représentant 5 972 567 droits de vote, soit 51,35% du capital et 65,64% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pélican Venture SAS	3 162 105	50,00	5 862 105	64,42
Jean-Pierre Gorgé	64 212	1,02	89 262	0,98
Raphaël Gorgé	21 200	0,34	21 200	0,23
Total groupe familial	3 247 517	51,35	5 972 567	65,64

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions FINUCHEM sur le marché.

3- Il est rappelé que le groupe familial Gorgé détenait, au 31 mars 2009, 3 448 198 actions FINUCHEM représentant 6 194 481 droits de vote, soit 54,53% du capital et 67,92% des droits de vote de cette société (3), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pélican Venture SAS	3 294 527	52,10	6 015 760	65,96
Jean-Pierre Gorgé	115 219	1,82	140 269	1,54
Raphaël Gorgé	38 452	0,61	38 452	0,42
Total groupe familial	3 448 198	54,53	6 194 481	67,92

(1) Sur la base d'un capital composé de 6 323 321 actions représentant 9 098 534 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Société holding contrôlée par la famille Gorgé.

(3) Sur la base d'un capital composé de 6 323 321 actions représentant 9 120 172 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.